

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 10 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le dix octobre, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Dominique FRÉLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10	PRESENTS : Dominique FRÉLON ; Elodie LETURGEON ; Patrick DAUMAY ; Charlotte FOUQUET ; Rachel JACQUET.
Nombre de conseillers présents : 5	Conseillers ayant donné pouvoir : Jean-Louis GUTIERRES. Excusés : Jean-Louis GUTIERRES ; Vincent LOUAULT ; Angel TURQUOIS
Date de convocation du Conseil Municipal : 04/10/2016	Absents : Nicole AUVRAY ; Jérôme LOUAULT lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Elodie LETURGEON et Charlotte FOUQUET ont été élues secrétaires de séance.

Le précédent compte rendu du 13 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

1. GOUVERNANCE DU FUTUR EPCI : ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (DELIBERATION N° 52/2016)

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
Vu l'arrêté préfectoral n° 16-6 du 30 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Indre-et-Loire,
Vu l'arrêté préfectoral n° 16-25 du 9 mai 2016 fixant le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des CC de Loches Développement, de la Touraine du Sud, du Grand Ligueillois et de Montrésor,
Considérant la demande de la Préfecture pour une validation par les conseils municipaux concernés des principes de gouvernance du futur EPCI,
Considérant la réunion des maires du nouvel ensemble en date du 14 septembre 2016 au cours de laquelle le nom : **Loches Sud Touraine** a été adopté à la majorité,

Monsieur le Maire indique que les services de l'Etat demandent à ce que les principes de gouvernance de la future Communauté de Communes **Loches Sud Touraine** puissent être validés par les Conseils Municipaux.

Par principes de gouvernance, il est entendu :

- Le nom de l'intercommunalité,
- La localisation du siège social,
- Le nombre de délégués par communes.

En ce qui concerne le nom, Monsieur le Maire indique que la réunion des maires du 14 septembre dernier a adopté le nom : **Communauté de Communes Loches Sud Touraine**.

Il est également proposé que le siège social soit fixé dans les locaux actuels de la CCLD, au **12 avenue de la Liberté**, 37600 Loches. Monsieur le Maire précise que cela ne prédispose pas de la mise en place d'autres lieux d'exercice des compétences en dehors du futur siège social.

Monsieur le Maire confirme enfin qu'il n'est pas possible techniquement d'arriver à un accord local permettant d'augmenter le nombre de délégués de la nouvelle intercommunalité. En conséquence, il propose de valider la répartition de droit commun comme suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNES	Nombre sièges	COMMUNES	Nombre sièges
AZAY SUR INDRE	1	ABILLY	1
BEAULIEU LES LOCHES	3	BARROU	1
BRIDORE	1	BETZ LE CHATEAU	1
CHAMBOURG SUR INDRE	2	BOSSAY SUR CLAISE	1
CHANCEAUX PRES LOCHES	1	BOUSSAY	1
CHEDIGNY	1	CHAMBON	1
CORMERY	2	CHARNIZAY	1
DOLUS LE SEC	1	CHAUMUSSAY	1
FERRIERE SUR BEAULIEU	1	DESCARTES	6
LOCHES	10	FERRIERE LARÇON	1
PERRUSSON	2	LA CELLE GUENAND	1
REIGNAC SUR INDRE	2	LA CELLE SAINT AVANT	1
SAINT BAULD	1	LA GUERCHE	1
SAINT HIPPOLYTE	1	LE GRAND PRESSIGNY	1
SAINT JEAN SAINT GERMAIN	1	LE PETIT PRESSIGNY	1
SAINT QUENTIN SUR INDROIS	1	NEUILLY LE BRIGNON	1
SAINT SENOCH	1	PAULMY	1
SENNEVIERES	1	PREUILLY SUR CLAISE	1
TAUXIGNY	2	SAINT FLOVIER	1
VERNEUIL SUR INDRE	1	TOURNON SAINT PIERRE	1
BEAUMONT VILLAGE	1	YZEURES SUR CREUSE	2
CHEMILLE SUR INDROIS	1	BOSSE	1
GENILLE	2	BOURNAN	1
LE LIEGE	1	LA CHAPELLE BLANCHE SAINT MARTIN	1
LOCHE SUR INDROIS	1	CIRAN	1
MONTRESOR	1	CIVRAY SUR EVRES	1
NOUANS LES FONTAINES	1	CUSSAY	1
ORBIGNY	1	DRACHE	1
VILLEDOMAIN	1	ESVES LE MOUTIER	1
VILLELOIN COULANGE	1	LIGUEIL	3
		LOUANS	1
		LE LOUROUX	1
		MANTHELAN	2
		MARCE SUR ESVES	1
		MOUZAY	1
		SEPMES	1
		VARENNES	1
		VOU	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide "Loches Sud Touraine" comme nom du nouvel EPCI issu de la fusion des CC Loches Développement, Touraine du Sud, Grand Ligeillois et Montrésor.
- Fixe le siège social au 12 avenue de la Liberté, 37600 Loches,
- Fixe la répartition des délégués communautaires de chacune des futures communes membres comme exposé dans le tableau ci-dessus.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**2. DECISION MODIFICATIVE N°4, BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL :
TRANSFERT DE CREDITS (DELIBERATION N° 53/2016)**

Le Fond National de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC) constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Sont **bénéficiaires du FPIC** les EPCI ayant un effort fiscal supérieur à 1 (1.15 en ce qui nous concerne) et faisant partie des 60% des ensembles intercommunaux classés en fonction décroissante d'un indice synthétique de ressources et de charges comprenant :

- le PFIA (Potentiel Financier Agrégé)
- le revenu moyen par habitant,
- l'effort fiscal.

Pour information, le revenu moyen par habitant de la Communauté de Communes de Touraine du Sud est de 11471,00 € alors que le revenu moyen par habitant au niveau national est de 13979,00 € ; cet indicateur représente 60% du versement du FPIC en notre faveur. Ainsi, en 2016, la commune de PAULMY a reçu la somme de 8144,00 euros imputé au compte 7325.

Sont **contributeurs** du FPIC les EPCI dont le PFIA par habitant est supérieur à 0.9 fois le PFIA par habitant au niveau national. C'est pourquoi, la commune de PAULMY est contributrice à hauteur de 907,00 €, imputable au compte 73925 de la comptabilité.

Afin de respecter l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes, il convient de procéder aux modifications suivantes, dans la mesure où aucun crédit n'a été prévu au budget pour le compte 73925 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Nature	Imputation	Libellé	Montant
73	Dépense	73925	Prélèvements pour reversements de fiscalité : fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	+ 907,00
011	Dépense	615231	Entretien et réparations sur biens immobiliers : voiries	- 907,00

Le montant total du budget en dépenses de fonctionnement reste inchangé.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser les virements et inscriptions de crédits tels que définis ci-dessus.

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1. Monsieur le Maire indique aux membres présents que les travaux de nettoyage de la Grotte ont commencé le samedi 8 octobre 2016 et continueront chaque samedi du mois d'octobre. Les volontaires sont les bienvenus.

3.2. Date de prochaine réunion de conseil municipal : **avant le 15 novembre 2016.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE DES DELIBERATIONS	
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2016	
DÉLIBÉRATION N° 052/2016	GOUVERNANCE DU FUTUR EPCI : ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
DÉLIBÉRATION N° 053/2016	DECISION MODIFICATIVE N°4, BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL : TRANSFERT DE CREDITS

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus-dits et ont signé au registre les membres présents.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRÉLON, Maire		Jean-Louis GUTIERRES, conseiller	Excusé
Nicole AUVRAY, 1 ^{ère} adjointe	Absente	Rachel JACQUET, conseillère	
Elodie LETURGEON, 2 ^{ème} adjointe		Jérôme LOUAULT, conseiller	Absent
Patrick DAUMAY, conseiller		Vincent LOUAULT, conseiller	Excusé
Charlotte FOUQUET, conseillère		Angel TURQUOIS, conseiller	Excusé